

### EDITO



*Le choix d'implantation de l'entreprise est un élément de sa stratégie, et le dispositif ZFU est avantageux du point de vue des exonérations fiscales et sociales qu'il offre. Au delà, les ZFU doivent être considérées comme de véritables zones d'activités adaptées aux besoins des entreprises. Dans plusieurs zones franches, l'immobilier d'entreprise disponible est récent, moderne et les prix sont potentiellement intéressants. Leur accessibilité est organisée et elles font le plus souvent l'objet d'un programme de rénovation urbaine.*

*L'atout le plus connu est le dispositif d'exonérations sociales et fiscales dont les objectifs principaux sont d'attirer les entreprises, leur permettre de se développer, de créer des emplois qui bénéficieront aux habitants de proximité.*

*S'implanter en ZFU, c'est construire à la fois le développement de son entreprise tout en participant au renouveau de ces quartiers.*

*Le programme d'ingénierie de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis s'attache autant aux avantages fiscaux qu'à l'intérêt économique et à l'attractivité de ces territoires.*

*Danielle Dubrac  
Vice-Présidente de la CCIP 93*

### VIE DE QUARTIER

#### LANCEMENT D'UN NOUVEAU CLUB D'ENTREPRISES : LA COMMISSION « ZFU » DE PLAINE COMMUNE PROMOTION

L'association Plaine Commune Promotion, dont la CCIP 93 est partenaire et qui rassemble principalement des entreprises, a lancé le 5 décembre 2006 une nouvelle commission de travail consacrée aux ZFU.

Celle-ci est ouverte aux entreprises des 4 zones franches urbaines du territoire de Plaine Commune situées à Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Stains et Aubervilliers. Originalité supplémentaire, les entreprises adhérentes à Plaine Commune Promotion peuvent y participer. En plus d'être un lieu de réflexion et de partage d'expériences, ce club est aussi un outil de propositions sur des sujets propres à ces ZFU tels que l'amélioration de l'image de ces territoires.

Patrick OLLIVIER, gérant de l'Atelier Des Deux Pas, entreprise de publicité peinte et adhésive, est le président de la commission ZFU.

#### LA M2E D'AULNAY-SOUS-BOIS DEVIENT INTERCOMMUNALE

La Maison de l'Entreprise et de l'Emploi (M2E) d'Aulnay-sous-Bois, financée dans le cadre du programme européen Pic Urban et ouverte depuis 2001, devient une structure intercommunale. Au terme, d'un accord signé le 14 octobre 2006, entre les maires d'Aulnay-sous-Bois et de Villepinte, une antenne villepintoise est créée dans les locaux de l'actuel centre administratif de Villepinte.

Tél. : 01 48 19 36 00 - [www.m2e-93.com](http://www.m2e-93.com)

### RENCONTRE AVEC...

#### Emeric LEPEZ, Responsable de la pépinière d'entreprises de La Courneuve

##### LA PÉPINIÈRE A OUVERT LE 1ER SEPTEMBRE 2005, COMBIEN D'ENTREPRISES ACCUEILLEZ-VOUS ?

La pépinière, gérée par la MIEL<sup>(1)</sup> et portée par Plaine Commune, héberge aujourd'hui 20 entreprises pour une durée de 3 ans non renouvelable. Seulement 4 bureaux de 15m<sup>2</sup> sont encore disponibles.



##### COMMENT LES ENTREPRISES SONT-ELLES CHOISIES ?

Le comité de sélection qui se réunit environ toutes les 5 semaines émet un avis fondé sur 3 critères principaux : la cohérence et la viabilité économiques ; l'adéquation homme-projet et l'intérêt pour le territoire, notamment l'impact sur l'emploi local. Le candidat vient motiver oralement son projet sur la base d'un dossier que nous l'aidons à construire. Ces informations sont consultables en ligne sur notre site [www.pepiniere-la-courneuve.com](http://www.pepiniere-la-courneuve.com).

##### QUEL EST L'INTÉRÊT POUR UNE ENTREPRISE DE S'INSTALLER DANS VOTRE STRUCTURE ?

C'est bien sûr d'être hébergée dans des locaux neufs et de profiter de la mutualisation de certains coûts (ADSL, espace reprographie, salle de réunion, cafétéria, bureau de passage aménagé pour des besoins ponctuels...). Les entreprises bénéficient surtout d'un accompagnement sous forme d'un diagnostic avec les gérants, a minima, une fois par trimestre. Le suivi des « pépins » est aussi l'occasion d'échanges quotidiens à travers les réponses que nous apportons à leurs attentes diverses et la mise en relation avec des partenaires (experts, financeurs...).

##### QUEL IMPACT SUR L'EMPLOI UN AN ET DEMI APRÈS L'OUVERTURE DE LA PÉPINIÈRE ?

On compte plus d'une cinquantaine d'emplois créés, et ce sans compter les emplois induits dans le secteur du service à la personne (ménage, cours particuliers à domicile) ou de la surveillance. Nos entreprises se développent mais ont des difficultés à recruter. Nous sommes à l'affût de solutions innovantes dans ce domaine. Par exemple, nous avons travaillé avec la passerelle « ODT Formation<sup>(2)</sup> » pour des postes d'assistantes. L'expérience a été concluante et répondait aux attentes des entreprises car ODT propose un accompagnement personnalisé dans le processus de recrutement.

- <sup>(1)</sup> Maison de l'Initiative Économique Locale  
- <sup>(2)</sup> Oeil Du Temps Formation



## ZOOM SUR...

### BONDY (Quartier Nord)

Bondy est une ZFU de première génération, ouverte au 1<sup>er</sup> janvier 1997, réactivée au 1<sup>er</sup> janvier 2003 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2011. Le périmètre de la zone franche s'étend sur le quartier nord de la ville, et occupe 57 hectares soit environ 10 % de la superficie communale.

Le réseau routier dense dont bénéficie la ZFU facilite l'accès à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et à Paris. Les principales voies de communication sont la nationale 3 ainsi que les autoroutes A86 et A3. A l'instar des infrastructures routières, les transports en commun se sont largement développés ces dernières années : RER E, mise en service du Tram-Train.

Le tissu économique de la ZFU est caractérisé principalement par les secteurs de la construction et des services aux entreprises. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 458 établissements étaient installés sur la zone, soit 24 % des établissements implantés sur la commune de Bondy.



ZFU Bondy

L'environnement économique de la zone franche urbaine de Bondy se caractérise par deux zones d'activités : celle de Bondy Nord, composée de deux pôles et regroupant principalement des activités de BTP et du tertiaire, et celle du Chemin Latéral, rassemblant notamment des industries et des entreprises du BTP.

Enfin, sur la base d'une convention ANRU\* signée en novembre 2006, un programme de rénovation urbaine d'un montant de 250 millions d'euros, prenant fin en 2011 et touchant l'ensemble des quartiers situés dans le périmètre de la ZFU, prévoit, outre la démolition et la reconstruction de logements, la construction de pôles de commerces et de services, et la qualification des espaces publics.

\* Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

## REPÈRES

# 1 010

C'est le nombre d'établissements implantés dans les deux nouvelles ZFU de Seine-Saint-Denis ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> août 2006 : la ZFU intercommunale (Aubervilliers, Bobigny, Drancy, Pantin) et la ZFU de Neuilly-sur-Marne.

(Source INSEE - SIRENE au 01/01/06)

Il y a 4 886 établissements en ZFU au sein du département.

Lettre éditée en partenariat avec



Zones Franches Actu, lettre trimestrielle est éditée par la CCIP, 27 avenue de Friedland - 75008 Paris • Directeur de la Publication : Nicolas Jacquet - Directeur de la rédaction : Nicolas Sokolowski • Rédacteur en chef : Nadia Valente • Ont participé : Linda Benihaddadene, Julien Fourneyron, Dominique Villechenon, • ISSN : 1777-2923 - Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2007 • Conception et réalisation : CCIP/Imprimerie Les Bluets - 0012 - impression : France Repro • Photo : CCIP/Benjamin Teissèdre



## BON À SAVOIR

Le 15 décembre 2006, la Commission européenne a publié au Journal Officiel un nouveau règlement concernant l'application des aides « de minimis », autrement dit des **aides publiques aux entreprises**. Ce dernier prévoit que le plafond d'aides, octroyées à une même entreprise sur une période de 3 exercices fiscaux, a été porté à **200 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007**.

Concernant l'**exonération d'impôt sur les bénéfices** pour les entreprises créées en ZFU à partir de 2006, le plafond de bénéfices exonérés passe à **100 000 € par contribuable et par période de 12 mois**. Ce plafond est **majoré de 5 000 €** par nouveau salarié embauché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 domicilié dans une ZUS\* ou une ZFU, employé à temps plein pendant une durée d'au moins 6 mois. Après 5 ans d'exonérations à taux plein, les entreprises bénéficient de neuf années supplémentaires à taux dégressif, soit 5 ans à 60%, 2 ans à 40% et 2 ans à 20%.

\*Zone Urbaine Sensible

Besoins d'aide ? D'informations ? De conseils ? La CCIP vous répond. Le 15 mars 2007, le 0820 012 112 (0,12 €/minute) devient, pour tous les clients et ressortissants de la CCIP, le numéro unique d'accès à l'ensemble des informations liées à l'activité des entreprises, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.



## SERVICES CCIP 93

Vous souhaitez optimiser vos ressources humaines, la CCIP vous aide dans vos démarches. Des conseillers vous proposent un accompagnement dans la gestion des compétences, et un appui personnalisé en matière de droit social.

Vous souhaitez recruter un collaborateur, une bourse emploi est à votre disposition sur notre site [www.ccip93.fr](http://www.ccip93.fr)

**Pour en savoir plus : CCIP 93 Service Emploi / Services à la personne - Tél : 0820 012 112**

## CALENDRIER

**16 avril 2007 : Les rendez-vous du commerce :**

« **Le bail commercial** »

Contact : 01 48 95 10 37 - [inscription.commerce93@ccip.fr](mailto:inscription.commerce93@ccip.fr)

**17 avril 2007 : Gérer l'après-reprise : « Les clés du succès »**

Contact : 01 48 95 11 35 - [transmission93@ccip.fr](mailto:transmission93@ccip.fr)

**17 avril 2007 : Les mardis de l'éco-industrie : « Le marché des éco-industries : Quelles filières ? Quelles solutions ? »**

Contact : 01 48 95 10 83 - [inscription.industrie.services93@ccip.fr](mailto:inscription.industrie.services93@ccip.fr)

**24 avril 2007 : Les appels d'offres des Aéroports de Paris : Comment y répondre ?**

Contact : 01 48 95 11 18 - [inscription.export93@ccip.fr](mailto:inscription.export93@ccip.fr)

**14 mai 2007 : Les rendez-vous du commerce : « Quel statut pour le conjoint collaborateur ? »**

Contact : 01 48 95 10 37 - [inscription.commerce93@ccip.fr](mailto:inscription.commerce93@ccip.fr)

**21 mai 2007 : Les rendez-vous du commerce : « Hygiène et restauration rapide »**

Contact : 01 48 95 10 37 - [inscription.commerce93@ccip.fr](mailto:inscription.commerce93@ccip.fr)

## CONTACT ZFU

**CCIP Seine-Saint-Denis**  
**Service commerce et politique de la ville**

191 avenue Paul Vaillant Couturier  
93000 BOBIGNY

tél. 01 48 95 10 37  
[www.ccip93.fr](http://www.ccip93.fr)